

Préparation des élections professionnelles de 2022

Groupe de travail du 18 octobre 2022

Ordre du jour

1. Rétroplanning : focus sur l'étape du dépôt des candidatures
2. Point sur les derniers textes publiés depuis le dernier GT
3. Vote électronique – Parcours électeur
4. Vote électronique – Focus accessibilité
5. Plan de communication
6. Questions diverses

1. Rétroplanning des élections

Focus sur l'étape de dépôt des candidatures

- **Dates de dépôt des candidatures** 6 semaines avant le scrutin soit :
 - le 20 octobre pour les scrutins se déroulant avec le vote électronique ;
 - le 27 octobre pour les scrutins se déroulant avec le vote à l'urne.
- **Contestation sur la recevabilité des candidatures** possible devant le tribunal administratif compétent dans les trois jours qui suivent la date limite du dépôt des candidatures soit :
 - Le 24 octobre pour les scrutins se déroulant avec le vote électronique ;
 - Le 2 novembre pour les scrutins se déroulant avec le vote à l'urne.
- **Décision du TA** dans les 15 jours qui suivent le dépôt de la requête soit, au plus tard :
 - Le 8 novembre pour les scrutins se déroulant avec le vote électronique ;
 - Le 16 novembre pour les scrutins se déroulant avec le vote à l'urne.

A noter : Cette potentielle augmentation de l'activité contentieuse a été signalée par la DGAFP et le SGG au greffe du Conseil d'Etat.

2. Point sur le cadre réglementaire

- **Les projets de décret publiés depuis le dernier GT ou dans la publication est imminente**

- Décret n° 2022-1240 du 19 septembre 2022 relatif au comité social d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires
- Décret n° 2022-1265 du 29 septembre 2022 relatif aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de La Poste
- Projet de décret modifiant le décret n°2013-292 relatif du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public
- Projet de décret modifiant le décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ou nécessitant la consultation de ce répertoire

3. Vote électronique - Parcours électeur

Ministère de l'Intérieur	Ministère des Armées	Conseil d'Etat
<p>- Ouverture de pages intranet dédiées Elections depuis le 14 septembre dernier, comportant plusieurs onglets spécifiques permettant une information ciblée vers les électeurs, les organisations syndicales et les référents élections. Une rubrique destinée aux membres des bureaux de vote électronique est également accessible en ligne depuis cette plateforme.</p> <p>3 supports prévus sur la procédure de vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 infographie illustrée - 1 film d'animation - 1 flyer interministériel pour les agents des DDI 	<ul style="list-style-type: none"> - Intranet - Motion design (animation brève) permettant de savoir comment voter et présentant les différents scrutins - Flyers par type d'électeurs mis en ligne et imprimables 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du site Intranet avec infographies et outils de communication mis à disposition par la DGAPP - Mise en ligne et actualisation régulière de la FAQ de la <ul style="list-style-type: none"> - Envois réguliers de flash infos « élections professionnelles » à l'ensemble des agents - Elaboration de circulaire expliquant notamment les modalités de vote est en cours finalisation - Une vidéo expliquant le « parcours électeurs » va être mise en ligne - Un webinaire « Engagez-vous » a été organisé entre l'Administration et les OS afin d'inciter les agents à s'engager dans le dialogue social

3. Vote électronique - Parcours électeur

Services du Premier ministre	Ministère des affaires étrangères	Ministère de la Justice
<ul style="list-style-type: none">- Notice de vote- FAQ et dossier documentaire disponible sur l'intranet.- 2 réunions d'information pour les électeurs en novembre.	<ul style="list-style-type: none">- Guide de vote présenté aux OS en GT le 4 octobre 2022	<ul style="list-style-type: none">- Guide « parcours électeur » sur l'intranet- Notice de vote sur l'intranet- Affiches et flyers- Dépliant- FAQ sur les élections professionnelles- Webinaires

3. Vote électronique - Parcours électeur

Ministères économiques et financiers	Ministères sociaux	Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<ul style="list-style-type: none"> - Flyer explicitant les enjeux du vote, etc. - 2 vidéos mises en ligne sur l'intranet - Le parcours électeur a été travaillé avec les OS pour prendre en compte leurs remarques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Notice de vote envoyée par mail ou par courrier directement à l'électeur - Guide utilisateur mis à disposition par le prestataire dans la solution de vote - Campagne de Emailing par thèmes et/ou par réseaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tutoriels finalisés en cours de diffusion (trois tutos : parcours électeur, vote, réassort) - Cycle de webinaires Parcours électeurs (450 personnes relais formées) - Dispositif e-learning - Guide utilisateur

3. Vote électronique - Parcours électeur

Ministère de l'agriculture	Ministère de la transition écologique	Ministère de la Culture
<ul style="list-style-type: none"> - Webinaires pour différents profils d'utilisateurs des solutions de vote - Documentation mise en ligne sur les différents outils intranet du ministère, contextualisée par des éléments à large diffusion tels qu'une FAQ, des notes de services opérationnelles publiées via le BO Agri ou encore des infographies présentant, par exemple, les instances de vote ministérielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mode d'emploi électeur - Site intranet avec alimentation régulière sur les élections (articles, affiches, flyers) - Campagne de mails périodiques de fin septembre à décembre (6 mails à tous les électeurs). 	<ul style="list-style-type: none"> - Notice de vote transmise avec l'identifiant électeur par voie postale avant le 31 octobre - FAQ accessible sur le portail électeur à compter du 31 octobre - Site école pour se familiariser avec la solution de vote jusqu'au 28 octobre - Vidéo de démonstration du « parcours électeur » en cours de finalisation.

3. Vote électronique - Parcours électeur

Exemple : extrait de la notice de vote des ministères sociaux

Le vote ouvre le 1^{er} décembre à 9h (heure de Paris) et ferme le 8 décembre à 17h (heure de Paris).

Le portail de vote est disponible sur Edge, Chrome, Firefox et Safari. Retrouvez les prérequis dans la [FAQ en ligne](#).

→ electionsprofessionnelles2022.social.gouv.fr

Votre parcours de vote comprend les étapes suivantes:



* vous pouvez également consulter vos données personnelles (et faire une réclamation durant la période de réclamation précédant l'ouverture du scrutin), vos scrutins et les listes électorales.

** Les 6 derniers caractères de votre IBAN et un téléphone déclaratif pourront vous être demandés dans certains cas.



Pour plus d'informations:

Les élections professionnelles dans la fonction publique | Portail de la Fonction publique (fonction-publique.gouv.fr).

Consultez le grand dossier dédié | Portail intranet PACo (paco.intranet.social.gouv.fr/dossiers/elections-pro-2022).

Le kit de communication | Portail de vote (electionsprofessionnelles2022.social.gouv.fr).

Vous remerciant par avance pour votre participation, votre référent RH de proximité et l'équipe «élections professionnelles» se tiennent à votre disposition pour toute information utile.

3. Vote électronique - Parcours électeur

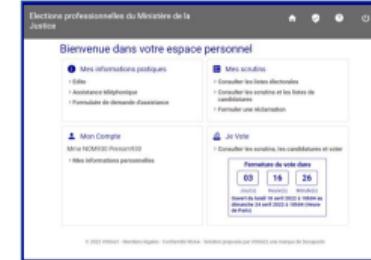
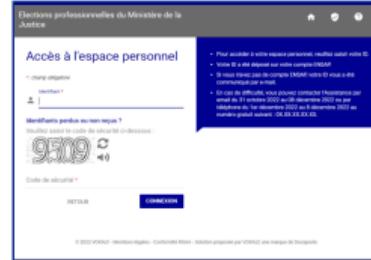
Exemple : extrait de la notice de vote pour le ministère de la justice

Authentification

Pour initier votre parcours de vote, les navigateurs ci-dessous sont indispensables à l'utilisation de la solution de vote :

- Edge 79 et + ; Windows
- Chrome 80 et + ; Windows / MacOS / iOS / Android
- Firefox 72 et + ; Windows / MacOS / Linux / Android
- Safari 10.1.2 et + ; MacOS

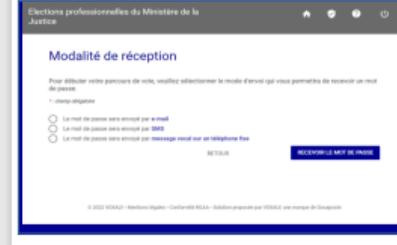
1°) Pour accéder à votre espace personnel, **saisissez votre identifiant**, accessible depuis votre compte ENSAP ou reçu par email, puis le code de sécurité (captcha).



2°) Pour accéder au site de vote, une fois le scrutin ouvert, **choisissez le canal d'envoi de votre mot de passe** (email, sms ou message vocal pour les agents disposant d'un compte ENSAP / sms ou message vocal pour les agents ne disposant pas de compte ENSAP) puis renseignez un numéro de téléphone ou une adresse mail valide.

Le numéro de téléphone ou l'email saisi ne servira que pour le scrutin.

3°) **Saisissez le mot de passe** reçu par sms, message vocal ou email afin d'accéder au site de vote.



4. Vote électronique – Focus accessibilité

L'accessibilité des solutions de vote :

- **Audit externe réalisé par un organisme indépendant pour le compte du prestataire fournisseur de la solution de vote pour s'assurer de la bonne conformité des solutions de vote au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)**
- **Accessibilité des bornes de vote** (attention portée à ce que les salles des bornes de vote soient sans marche)
- **Mesures prises pour les publics en situation de handicap ou en difficulté vis-à-vis de l'informatique**

4. Vote électronique – Focus AP-HP

Retour sur le test de la solution de vote à l'AP-HP

La solution de vote pour l'AP-HP du prestataire Voxaly a été testée du 19 au 22 septembre 2022, sur un périmètre d'environ 800 agents. Ces tests se sont bien déroulés dans l'ensemble avec les 2 points d'attention suivants :

- un faible taux de participation ;
- des difficultés de connexion et une lenteur du site de vote depuis le réseau interne AP-HP (plan d'actions en cours pour identifier des solutions en amont de décembre 2022).

5. Communication

En amont du scrutin : plan de communication interministériel

- **Production et diffusion du kit de communication** : 2 webinaires de présentation des outils organisés en juillet et septembre (replay disponibles). L'ensemble du kit est accessible sur le portail de la fonction publique [Kit de communication visuelle | Portail de la Fonction publique \(fonction-publique.gouv.fr\)](#). Il sera très prochainement complété des vidéos « les bonnes raisons de voter aux élections professionnelles ». Pour rappel, lien vers le dossier spécial « élections pro » sur le portail <https://www.fonction-publique.gouv.fr/elections-professionnelles2022>
- Déroulé du **calendrier éditorial** sur les réseaux sociaux depuis septembre et jusqu'au 8 décembre
- **Nouvelles prises de parole du ministre** pour appeler à la mobilisation (octobre et novembre) Une 1^{ère} vidéo déjà diffusée <https://www.youtube.com/watch?v=7jQ78ANI6Og>
- **Campagne média** du 10 novembre au 8 décembre + **spot radio** du 1^{er} au 8 décembre

5. Communication

Déclinaisons ministérielles prévues :

- Tous les ministères prévoient :
 - une diffusion des informations pratiques et des affiches, bannières et documents pédagogiques,
 - ont mis en place **une rubrique dédiée aux élections sur leur l'intranet ministériel**
 - ont prévu des newsletters, une campagne de mails envoyés aux agents
 - ont prévu une **mobilisation de réseaux sociaux** (Twitter, LinkedIn pour relayer infos et messages)

Des actions supplémentaires dans certains ministères :

- Diffusion **d'une vidéo du ou de la ministre sur les enjeux des élections sur les réseaux sociaux sur l'intranet, les réseaux sociaux des ministères**
- Envoi prévu **d'une lettre du ou de la ministre aux agents sur les élections professionnelles**

5. Communication

Le(s) jour(s) du scrutin

- Les campagnes média et radio se poursuivent jusqu'au dernier jour de scrutin
- La communication institutionnelle via les réseaux sociaux de la DGAFP sera également mobilisée et renforcée sur la période de scrutin

5. Communication

A l'issue du scrutin

8 décembre 2022
Remontée du taux de participation

9 décembre 2022
Premiers résultats pour le CSFPE

12 décembre 2022
Annonce des résultats provisoires de la FPE, de la FPT et de la FPH

16 décembre 2022
Annonce des résultats définitifs sur les trois versants

5. Questions diverses

Merci de votre attention